LOT 1 - FICHE-PROJET N°I.06
DEVELOPPER UNE VISION GLOBALE DE LA VALLEE DE L'ORNEAU AU TRAVERS D'UNE MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PREAMBULE : UNE VISION GLOBALE DE LA VALLEE DE L'ORNEAU

Ce chapitre est repris en préambule des projets « nature » se structurant autour de l'Orneau et ses affluents. Notons qu'une fiche « valorisation du patrimoine naturel de la vallée de l'Orneau » avait déjà été mise en évidence lors du précédent PCDR. Il s'agit de poursuivre les actions déjà entreprises en ce sens.

Gembloux-sur-Orneau : s'appuyer sur la structure écologique, paysagère et identitaire des cours d'eau

L'un des objectifs majeurs du défi relatif à la préservation et au développement du cadre rural, naturel, paysager et environnemental vise à **affirmer l'identité spécifique de « Gembloux-sur-Orneau », en s'appuyant sur la structure de l'Orneau et de ses affluents**. La « trame bleue » induite par les cours d'eau modèle les paysages. C'est particulièrement vrai à Gembloux, dont le territoire se structure autour de la partie amont de l'Orneau, partant du plateau hesbignon limoneux et s'encaissant jusqu'aux terrains calcaires sous-jacents à Jemeppe-sur-Sambre.

En préambule des fiches relatives à l'environnement, la vision globale de l'Orneau est présentée afin de rattacher chaque projet à celle-ci.

Cette structuration confère à l'entité une identité particulière autour du thème nature et paysage, mais elle est **susceptible de percoler vers les autres thèmes**. Elle renforce significativement l'identité du territoire et peut donc à ce titre être vecteur de cohésion sociale ou de développement économique et agricole. Elle induit des contraintes et des potentialités en matière de mobilité et trouve un lien direct avec l'organisation de cheminements de promenade.

Au fil de l'Orneau, des sites écologiques à enjeux

Les **villages gembloutois** s'égrènent au fil de l'Orneau et de ses affluents. Si à Grand-Leez ou à Beuzet, le cours d'eau se fait discret, d'autres villages sont beaucoup plus impactés et le relief y entaille le paysage. Gembloux s'organise autour de son éperon rocheux. Lonzée s'étire à mi-pente, Bossière est établi en haut de versant, tandis que Mazy montre un effet de vallée bien marqué.
Les Isnes est établi sur le plateau, le relief y est peu sensible.

Vision générale de la trame verte autour de l'Orneau et ses affluents

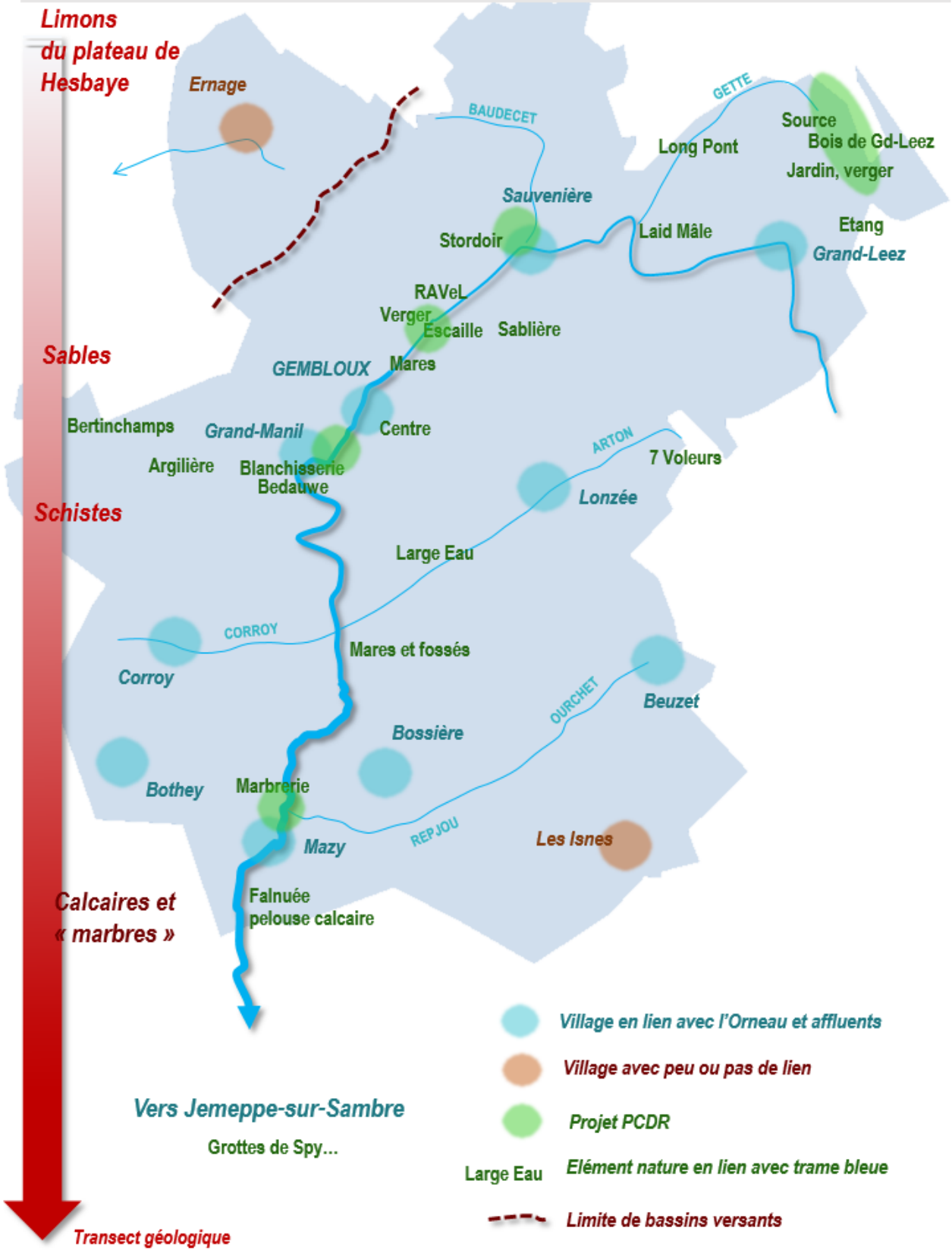

Quant à Ernage, les ruisseaux y sont présents dans le paysage, souvent soulignés par des saules têtards. Ils se rappellent régulièrement aux riverains lors des épisodes pluvieux, mais le village est irrigué par le bassin de l'Orne, qui s'écoule vers l'Escaut et non vers la Meuse.

La carte schématique ci-avant reprend les principaux sites écologiques emblématiques, dont certains pourront faire l'objet de projets dans le cadre du PCDR.

- **En amont (Grand-Leez),** l'Orneau et la Gette forment une « boucle » de sites intéressants ou potentiels, incluant le Bois de Grand-Leez, l'étang, le Long Pont, le Laid Mâle. De nombreux sites sont déjà protégés (Natura 2000…) et une dynamique spécifique « nature » s'est organisée autour de EGL dans le cadre du PCDN.
- Dans le **centre de Sauvenière**, de petites zones naturelles potentielles sont présentes à proximité de la confluence du Baudecet et de l'Orneau. Le village se distingue aussi par d'anciennes sablières, témoins de l'exploitation passée de cette ressource du sous-sol.
- Le **RAVeL** est un cordon intéressant qui rejoint Bertinchamps à Sauvenière en passant par la gare de Gembloux.
- **Autour de l'Escaille** et sa réserve naturelle, c'est tout un vaste complexe écologique, patrimonial et didactique qui s'est progressivement mis en place depuis plusieurs dizaines d'années. Il s'est encore enrichi il y a peu de mares réalisées dans le cadre du PCDN, tout à proximité du complexe sportif.
- Le **centre-ville** est très urbanisé, mais la réflexion de rénovation et revitalisation urbaines permet d'envisager une meilleure valorisation du cours d'eau en tissu urbain.
- A **Grand-Manil**, l'Orneau réapparait le long des chemins de la Blanchisserie et de Bédauwe. Ils pourraient être le support d'aménagements de convivialité. Sur le plateau, le site de l'argilière présente un intérêt écologique majeur.
- En **aval de Grand-Manil**, l'Orneau s'encaisse encore davantage. Divers projets de mares et de fossés ont été mis en place par le PCDN.
- A la limite sud de l'entité, le site des anciennes marbreries **à Mazy** présente des potentialités tandis que plus en aval encore, les abords du golf de Falnuée sont remarquables (pelouse calcaire, paysage de vallée…).

Le fait de rattacher les villages et les sites à la structure du cours d'eau permet de mieux comprendre le territoire. La **lecture géo-écologique** apparaît dès lors dans toute sa dimension pédagogique. Plus il s'encaisse dans le socle rocheux, plus l'Orneau atteint des couches géologiques anciennes et la succession des roches différentes est remarquables. Le transect de la vallée montre ainsi la diversité du sous-sol géologique, depuis les limons plus ou moins argilieux, aux calcaires et « marbres » noirs de Mazy, en passant par les sables bruxelliens et les schistes siluriens. Ce sont des sols spécifiques, des milieux écologiques variés et des paysages diversifiés qui peuvent ainsi être valorisés.

Il serait intéressant que cette cohérence paysagère du territoire puisse être poursuivie dans la partie aval de l'Orneau, en lien avec les communes de Jemeppe-sur-Sambre et Sombreffe, à l'échelle de tout le bassin versant de l'Orneau et de la Ligne et ce, jusqu'à la Sambre.

1. Description succincte du projet

L'objectif du projet est d'affirmer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'un lieu emblématique dédicacé à la nature, à l'environnement, aux énergies renouvelables. Implantée au centre de la commune, à proximité des espaces de nature en aval de la ville, la « maison de la nature et de l'environnement » sera dédicacée à des activités pédagogiques et de sensibilisation, à l'accueil des associations liées à l'environnement et à la logistique (entretien et gestion des espaces verts et naturels).

Le projet pourrait s'intégrer dans une revalorisation / réinterprétation plus large du site du Moulin de l'Escaille.

Elle aura deux rôles principaux :

- Un **rôle d'accueil et de sensibilisation,** aidant à la perception de la richesse et de la diversité naturelle de la vallée de l'Orneau et de l'entité de Gembloux ; ce rôle pourrait être envisagé à une échelle supra-communale ou en collaboration avec d'autres infrastructures présentes dans les autres communes de la vallée de l'Orneau et ses affluents ;
- Un **rôle technique**, offrant un espace de stockage pour le matériel dédié à la gestion de la nature dans l'entité.

Dans cette « maison » pourront être organisées des expositions pour valoriser le réseau écologique de l'entité, des activités de sensibilisation à la nature et à l'environnement, tels que classes vertes, stages de vacances, exposés… et elle sera le lieu de ralliement des activités nature à Gembloux (PCDN, Natagora, La Salamandre…). Elle pourra être le départ de nombreuses promenades nature.

La fiche présente un lien avec les autres fiches nature, dans l'optique de la vision globale de la Vallée de l'Orneau et ses affluents.

2. Justification du projet

Le préambule introductif de la fiche montre combien la nature gembloutoise est riche et diversifiée, et combien l'Orneau revêt un caractère structurant et identitaire pour la commune.

Des activités de préservation et de sensibilisation sont réalisées depuis de nombreuses années, en particulier dans le cadre des activités de Natagora (réserve de l'Escaille et pépinière éducative, verger et rucher de l'Escaille, argilière de Grand-Manil…), des groupes de travail du PCDN (création de mares, de jardins partagés, EGL nature, visites de jardins sauvages…) et de la Salamandre (balades nature). Ces diverses associations n'ont pas de lieu attitré et pourraient être rassemblées dans un même bâtiment qui permettrait d'améliorer la logistique de ces activités, de créer davantage de synergies, d'assurer un point d'accueil pour le public extérieur et surtout, de matérialiser un lieu où toutes ces activités pourraient être valorisées et reliées par ce fil bleu conducteur et fédérateur qu'est l'Orneau.

La sensibilisation à la nature, à l'environnement, aux énergies douces… est une volonté des autorités locales et la thématique est ressortie comme primordiale au sein de la CLDR. La valorisation du moulin de l'Escaille et de la réserve naturelle a déjà fait l'objet d'une fiche-projet en lot 2 du précédent PCDR, mais n'a pas été réalisée.

Le rassemblement des associations en un même lieu de référence, de même que la mise à disposition d'un lieu où entreposer le matériel pour la gestion des espaces verts et des sites naturels auront un impact positif et mobilisateur par la mutualisation et la mise en cohérence des actions que cela

permettra de générer.

Des travaux de dégagement des ruines de l'ancien moulin ont permis de mettre à jour les fondations des 5 bâtiments organisés autour d'une cour centrale. De nombreux bénévoles ont participé à ces travaux de débroussaillage et de nettoyage.

3. LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

Touche des objectifs nombreux et variés : à la fois la cohésion entre villages, l'environnement, les espaces publics.

Obj. 1.1. Gembloux, sa ville et ses villages, renforcer les liens, l'identité locale et le vivre ensemble

Obj. 1.2. Améliorer la vie associative et culturelle

Obj. 1.3. Poursuivre et améliorer l'aménagement et le fonctionnement des lieux de rencontre, intergénérationnels.

Obj. 2.1. Gembloux sur Orneau, s'appuyer sur la structure écologique, paysagère et identitaire des cours d'eau

Obj. 2.2. Améliorer la qualité des cours d'eau et la gestion des inondations

Obj. 2.3. Préserver et développer le milieu naturel

Obj. 2.5. Préserver l'environnement rural, le patrimoine bâti et le paysage.

Obj. 2.6. Communiquer, sensibiliser et éduquer

Obj. 4.1. Gembloux, pôle agricole, une identité à confirmer

Obj. 4.4. Communiquer, renforcer les liens entre agriculteurs et habitants

Obj. 5.1. Gembloux, renforcer l'attractivité, la vocation historique, scientifique et culturelle

Obj. 5.3. Valoriser les villages au sein d'une entité et d'un centre-ville rayonnant

Obj. 5.5. Poursuivre l'exploitation d'énergies alternatives

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Aspects socio-culturels

Dynamisation des associations relatives à l'environnement, mutualisation des services aux associations, soutien logistique
Formation et sensibilisation à l'environnement, aux énergies douces, à la nature… pour les écoles, les jeunes, les citoyens dans l'ensemble
Activités génératrices de liens sociaux et de cohésion

Aspects environnementaux

Développement de la nature, respect de l'environnement, développement des énergies renouvelables…

Facilités et mutualisation de services pour les activités à but environnemental
Faire connaître une vision globale de la trame verte et bleue autour de l'Orneau et ses affluents
Affirmer l'importance de la nature, de l'environnement, des énergies renouvelables en matérialisant un bâtiment d'accueil dans l'entité

Impact paysager important si implantation dans la réserve naturelle ou sur une ligne de crête, veiller à la bonne localisation du bâtiment
Impact environnemental si implantation dans la réserve naturelle, gestion des eaux usées, des déchets…

Aspects économiques

Attrait de l'entité et intérêt « touristique », retombées pour les commerces et services locaux, pour l'image gembloutoise
Possibilité d'accueil des entreprises pour des séminaires spécifiques ou du teambuilding

Attention aux coûts de gestion et d'entretien de la nouvelle infrastructure

5. Localisation et contexte

Fond de carte : Walonmap

Le projet sera localisé en bordure de la réserve naturelle de l'Escaille, en périphérie du centre de Gembloux.

Le site de la réserve naturelle de l'Escaille s'organise autour du plan d'eau, ancien décanteur de la sucrerie de Gembloux. L'espace naturel s'étend autour de l'étang principal. Dans le site recolonisé par la végétation, on trouve l'ancien moulin de l'Escaille, dont il ne reste que quelques murs.

Dans le cadre du PCDR précédent, un terrain a pu être acquis par la Commune pour l'aménagement d'un verger et d'un rucher. Il s'agit d'une démarche participative et collaborative avec de nombreux citoyens impliqués (parrainage des arbres fruitiers, crowdfunding pour l'aménagement du rucher…).

Le site est longé au nord-ouest par le RAVeL qui, via la passerelle sur la RN4, permet l'accès modes doux vers Gembloux.

A l'ouest de la grand-route, les terrains et bâtiments sportifs se sont peu à peu développés : terrains de foot, de beach volley, nouveau complexe sportif de l'Orneau, espace Orneau (salle de fêtes) et vaste parking d'accueil.

Dans le cadre du PCDN, des mares ont été aménagées et un sentier didactique est en cours de conception.

Les **atouts** de cette localisation à l'échelle de l'entité :

- Centrale par rapport à l'ensemble du territoire gembloutois
- Bien accessible par la RN4, mais également par le train et par le RAVeL
- Proche d'un site naturel de grand intérêt et permettant la découverte du site naturel de l'Escaille et ses abords, tout comme le site didactique des mares (à côté du complexe sportif)
- Proche du complexe sportif, ce qui permettrait des animations croisées sport-nature

Les **faiblesses** de cette localisation :

- La présence de la RN4, qui n'est guère franchissable depuis la pose de la berme centrale en béton ; le franchissement sécurisé se ferait via la passerelle du RAVeL, ce qui nécessite un détour pour certains itinéraires et ne permet pas un bouclage à travers les deux sites. A défaut d'un passage au niveau de la route, un itinéraire le long de l'Orneau pourrait être étudié.

La ferme-moulin de l'Escaille

Natagora, propriétaire de la réserve naturelle, souhaite revaloriser le site de l'ancien moulin, localisé en bordure immédiate de la réserve.

Les traces historiques montrent que le site est bâti depuis 950. La ferme-moulin a été acquise en 1530 par l'abbaye bénédictine. Les bâtiments, d'abord construits en schistes (d'où le nom d' « Escaille », écaille de schistes), ont été remaniés aux XVII et XVIIIe siècles. On y retrouve notamment parmi les ruines des pilastres provenant de l'ancienne église paroissiale de Gembloux.

Expropriée à la Révolution française, la ferme est acquise en 1930 par les Raffineries Tirlemontoises. Les derniers exploitants de la ferme quittent les lieux en 1960, les bâtiments sont pillés et démolis et c'est en 1987 que le site est acheté par les RNOB (devenues Natagora).

Des recherches historiques sur le site sont menées dans les années 2000 par Natagora, notamment avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et le Centre culturel. Diverses animations avec les écoles sont organisées, elles permettent aux jeunes de mieux comprendre le rôle prépondérant de cette ferme jusqu'au milieu du XXe siècle. Des recherches permettent de retrouver l'ancienne potale qui était à

l'origine au porche d'entrée du domaine. Natagora récupère les pièces complètes du mécanisme d'une ancienne meunerie similaire à celle qui fut jadis en fonctionnement à l'Escaille, avec le rêve de pouvoir un jour les réinstaller sur le site. Depuis les années '60, la végétation a envahi les lieux ; Natagora entreprend, avec l'aide de nombreux bénévoles, des travaux pour dégager l'ensemble et rendre visibles les derniers murs et les fondations qui marquent les 5 bâtiments qui constituaient autrefois la ferme.

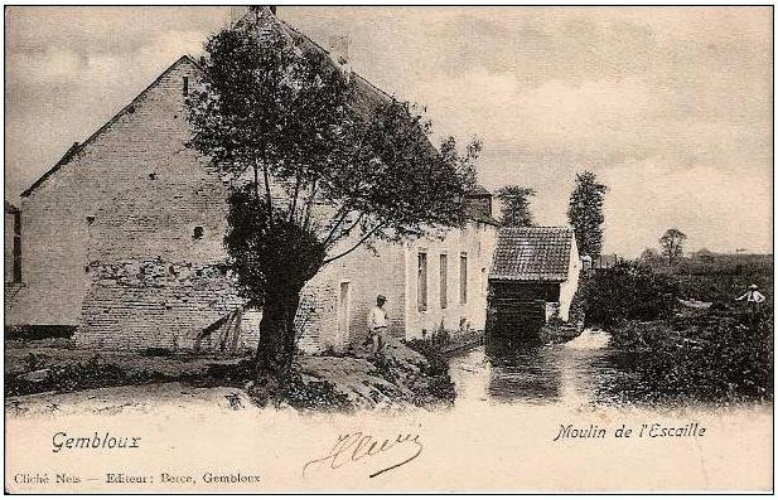

Le moulin en 1900

Le moulin en 1957

Les travaux de déblaiement du site

Organisation du site et implantation possible

Idéalement, la maison de la nature trouvera place à l'emplacement même des ruines du moulin, s'intégrant dans la volumétrie de la grange, prenant part à un plus vaste projet de revalorisation des ruines : il ne s'agit pas de reconstruire le moulin, mais bien d'implanter de nouveaux bâtiments qui figureraient les volumétries anciennes.

Si cette localisation n'est pas possible pour des raisons techniques ou juridiques, la maison de la nature pourrait être construite en site neuf, non loin de là.

L'étude de faisabilité préalable devra déterminer si la reconstruction sur les ruines est techniquement possible.
Des négociations devront en outre être poursuivies avec le Fonctionnaire délégué puisqu'une dérogation sera nécessaire pour réaliser la construction et les travaux.

La maison de la nature et de l'environnement doit rester suffisamment visible et accessible : assurer sa fonction d'accueil, permettre l'accès des véhicules et des groupes (écoles…), elle doit être efficace et multifonctionnelle, à la fois proche des lieux naturels à visiter et dans un site qui permette un certain contrôle social ou du moins une surveillance.

Analyse du site envisagé

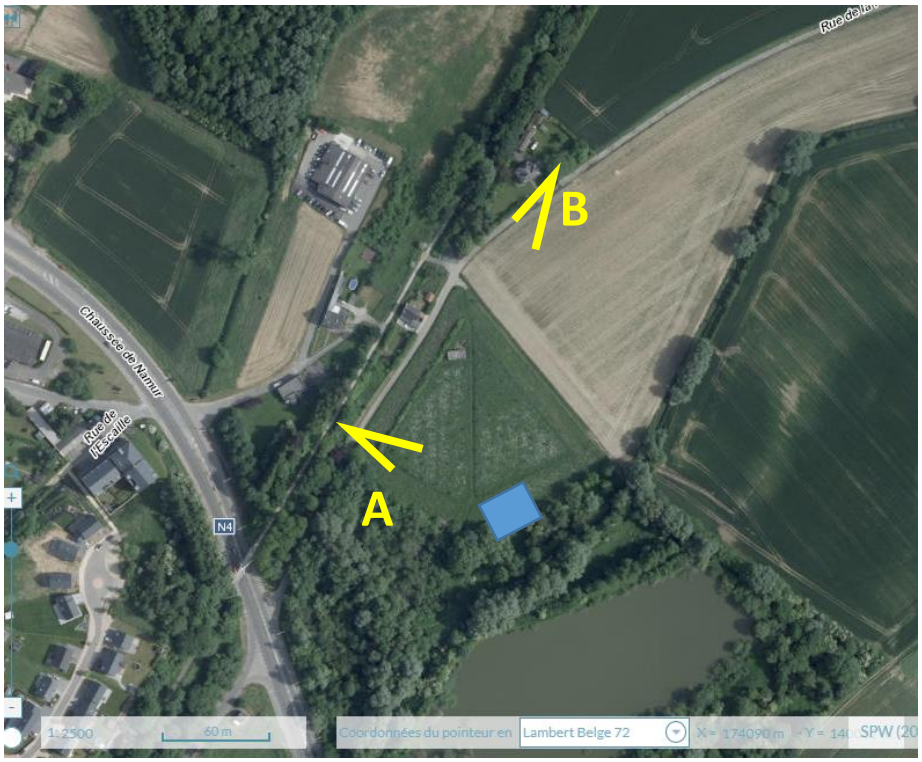

Fond de carte : Walonmap

Le bâtiment sera reconstruit sur l'ancienne grange du moulin de l'Escaille, aujourd'hui en ruines ; il prendre la forme de bâtiments modernes mais qui symbolisent les volumes du vieux moulin.

Photo A - Vue du verger depuis le bas de la rue de la Posterie. Photo google street view

L'ancien moulin de l'Escaille se composait de 5 bâtiments : moulin-corps de logis le long de l'Orneau, trois étables et une grange. Ils sont aujourd'hui à l'état de ruines, mais **Natagora** (propriétaire du site) **souhaiterait valoriser le caractère historique du lieu et remettre en scène les volumes bâtis** soit en constructions neuves, soit même pour partie en simple figuration symbolique.

Photo B - Vue du terrain agricole depuis le haut de la rue de la Posterie,. Photo google street view

S'il s'avère que la localisation dans le moulin n'est pas optimale, un site en construction neuve pourrait être envisagé à côté du verger, à l'avant plan de la photo B.

Atouts et faiblesses du site :

Accessibilité depuis la RN4	☹ Peu visible et peu accessible depuis la RN4 Nécessité de dégager et **consolider le chemin d'accès** pour permettre aux véhicules (services, PMR) d'atteindre les bâtiments – coût supplémentaire

Contrôle social	☹ Un peu plus isolé des habitations existantes et de la voirie (Posterie), sauf si à terme rénovation complète du moulin et établissement d'une **conciergerie**
Implantation	☺ Implantation sur un **site qui était construit** de longue date, sur les fondations existantes, ne nécessitant pas de nouvelle urbanisation Implantation proche de la réserve, cohérence par rapport au projet, ☹ Mais **impacts négatifs** potentiels des bâtiments, des abords, des parkings, de la fréquentation sur les zones naturelles
Parkings	☹ / ☺ Aménagement limité de parkings sur place (entrée de la réserve) pour les accès de services et PMR, pour les accès lors d'activités à faible fréquentation Aménagement de parkings complémentaires possibles le long de la rue de la Posterie (verger), y compris pour les cars, et accès de la majeure partie du public à pied
Foncier	☺ Terrain privé, **mais convention possible avec Natagora** propriétaire : convention d'occupation, cession pour euro symbolique… afin de garantir une utilisation pour tout public, dépassant le cadre de Natagora
Contraintes techniques	☹ Nécessité d'une **étude technique** de faisabilité (humidité, inondations, nature des fondations…)
Contraintes juridiques	☹ **Zone naturelle** au plan de secteur A priori, le FD redoute une nouvelle construction qui trouverait place dans la réserve naturelle
Autres	☺ Site déjà construit du moulin de l'Escaille, **cohérence historique du projet**, donne un sens, une symbolique et une **dimension patrimoniale** au bâtiment (reconstruction des volumes) ☺ Perspective de reconstruction des autres bâtiments pour offrir un **ensemble cohérent** en termes fonctionnels comme bâtis ☺ Cohérence d'un **projet global nature-environnement-énergie** (hydraulique, éolien, bio-masse, solaire…)

La variante possible (en site neuf, à l'entrée du chemin qui descend vers l'Escaille) présenterait l'avantage d'être hors réserve naturelle, plus directement accessible, mais nécessiterait une acquisition de terres agricoles et serait particulièrement visible dans le paysage. Sur un site complètement neuf, elle ne présenterait pas l'attrait de l'intégration dans le site historique qui lui donne une tout autre dimension.

Intégration du projet dans une vision plus vaste d'un espace naturel et didactique « Escaille 2030 »

L'objectif à long terme pour Natagora est de transformer le site de l'Escaille en un lieu dédié à la nature, à l'environnement, aux énergies renouvelables, qui puisse constituer une référence attractive en matière

de sensibilisation au milieu naturel et au développement durable. Ce site serait un lieu phare dans le contexte plus global de l'espace géo-écologique de la vallée de l'Orneau (qui pourrait selon Natagora devenir un jour un territoire de type géo-parc voire même parc naturel).

Outre la sensibilisation à la nature, le site pourrait être un lieu de démonstration des « services éco-systémiques » (rendus par la nature) notamment en matière d'énergies renouvelables (biomasse, énergie hydraulique et solaire…), de gestion du cycle de l'eau (lagunage, épuvalisation, toilettes sèches, lutte contre le ruissellement, les inondations…), d'agro-écologie, de compostage…
Il constituerait, sur la base des recherches historiques menées depuis de nombreuses années autour du site, en un lieu d'interprétation de l'évolution du paysage et du patrimoine.

Au-delà du présent projet de PCDR, les volumes des cinq bâtiments pourraient être progressivement construits et affectés à différentes fonctions (locaux d'accueil et de valorisation, locaux techniques, bergerie, conciergerie, lieux de valorisation de la biomasse…). Le projet de maison de la nature pourrait donc s'intégrer dans cette vision plus vaste, dont la concrétisation dépasserait bien évidemment le cadre de la présente fiche.

Aspects juridiques et statut de propriété

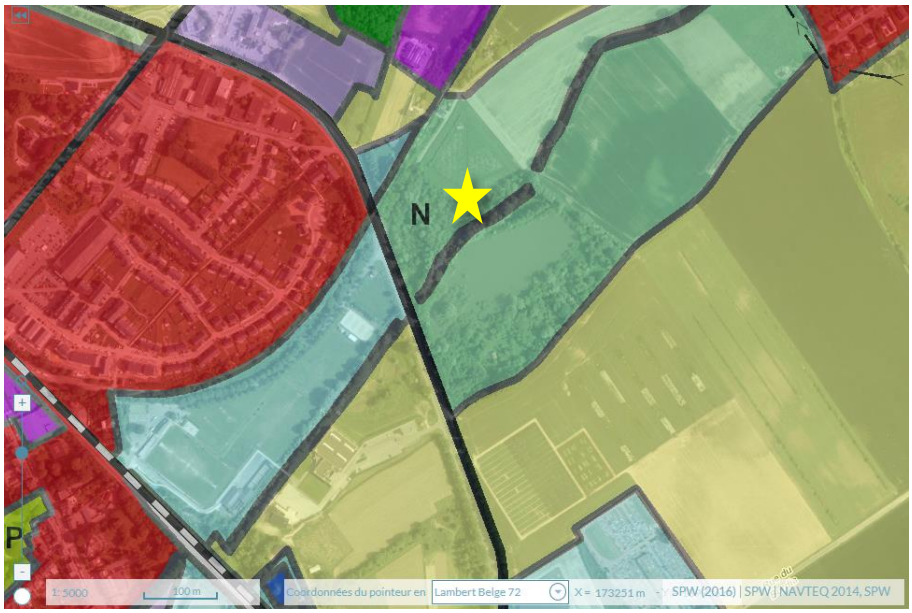

Fond de carte : Walonmap

Les terrains de l'Escaille sont en zone naturelle au plan de secteur. Cette situation juridique n'autorise a priori pas de constructions.

Un premier contact avec le Fonctionnaire délégué permet néanmoins d'envisager une possible dérogation s'il peut être prouvé que le projet de bâtiment entraînera globalement un plus pour la zone naturelle.
La construction sur le site du moulin pourrait s'appuyer sur la dérogation possible en cas de reconstruction d'un bâtiment existant.

Si l'infrastructure se localise en site neuf, le terrain permettrait l'extension des zones natures. Le terrain cultivé est propriété privée et nécessiterait donc acquisition. Le verger est propriété communale (gestion Natagora). La réserve naturelle est propriété de Natagora.

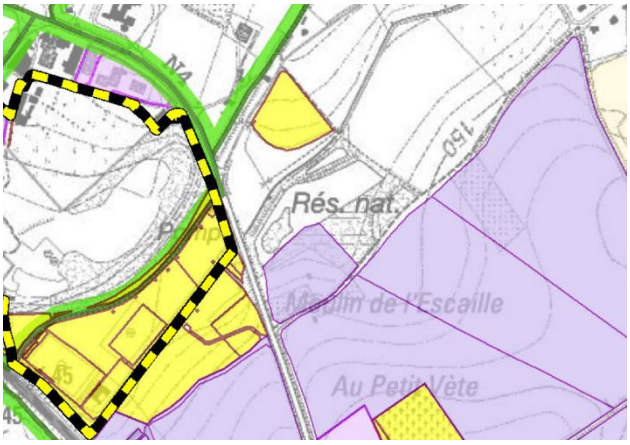

Extrait de la carte des propriétés, sur fond IGN (CREAT)
En jaune, les propriétés communales, en mauve, celles d'Agro-Bio-Tech
(liseré jaune/noir : SAR, liseré vert : PCA)

Si nécessaire du point de vue juridique, le périmètre de la réserve naturelle devrait pouvoir être modifié afin d'en exclure les sites construits.

6. Porteurs de projet et parties prenantes

Porteur du projet

Ville de Gembloux, service environnement
CLDR
Groupe PCDN
Natagora

Parties prenantes

Service des travaux, service énergie
La Salamandre, autres associations de sensibilisation à l'environnement
Ecole horticole, Agro-Bio-Tech, CRA-W
Office du Tourisme, cercle d'art et histoire
Ecoles, entreprises via teambuilding, bénévoles déjà mobilisés pour aménager le site

7. Programme de realisation

Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet est fédérateur car il permettra de développer la vision globale sur la vallée de l'Orneau. Il pourrait

ensuite se concrétiser via d'autres projets nature. Il permet aussi de fédérer les différents acteurs de la nature et des énergies renouvelables.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

- Gestion et aménagement de la réserve naturelle de l'Escaille par Natagora
  Travaux et aménagements déjà réalisés par Natagora sur le site (dégagement du moulin), travaux d'investigations historiques et iconographiques sur le moulin
  Vaste projet global d'extension de la réserve et de valorisation du site du moulin, visant :
  . la préservation et le développement de l'intérêt naturel du site,
  . la valorisation de la mémoire collective autour de l'histoire agro-industrielle de celui-ci
  . et la sensibilisation-participation aux services écosystémiques de la nature au cœur d'une zone urbanisée
- Travaux et aménagements participatifs du verger (1er PCDR), du rucher (crowdfunding)
- Aménagement des mares didactiques à côté du complexe sportif (PCDN)

Projet global de valorisation du site de l'Escaille (Natagora)

Natagora a élaboré un vaste projet pour le développement des activités de la réserve naturelle. La présente fiche s'inscrirait dans celui-ci, tout en s'ouvrant largement à tout public poursuivant les mêmes objectifs.

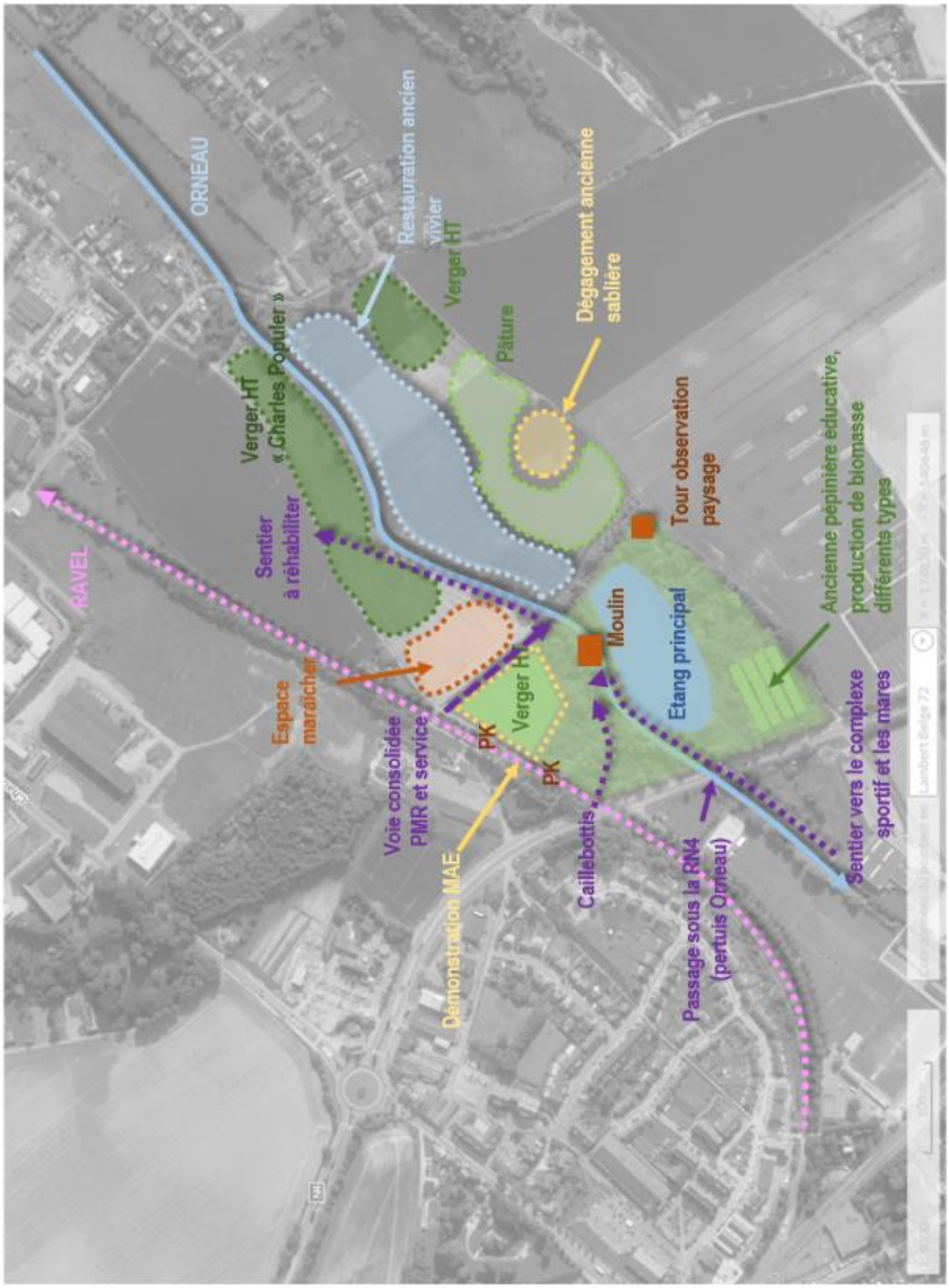

Natagora : projet global de développement de l'Escaille

Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage

Réalisation de la maison de la nature et de l'environnement

- Détermination du lieu d'implantation du bâtiment et **étude de faisabilité** technique et juridique ;
- Conception du bâtiment, comportant :
  - Un **lieu d'accueil** les animations nature, les écoles, les promeneurs, les visiteurs et « touristes »… permettant l'interprétation des richesses géologiques, pédologiques, naturelles, historiques et patrimoniales de la vallée de l'Orneau et ses affluents ;
    une grande salle de quelque 100 m² pour l'organisation de réunions, avec une partie exposition et interprétation, mobilier et matériel de projection pour les réunions, les repas pique-nique… ;
  - Un **lieu d'accueil (bâtiment et espaces extérieurs) d'interprétation et de démonstration** des énergies douces et le développement durable, en lien avec la conservation de la nature : éoliennes, centrale hydraulique, bassin d'orage et de lagunage, biomasse, toitures et murs végétaux… en lien avec les recherches réalisées par les acteurs agronomiques gembloutois ;
  - Un **lieu de stockage du matériel** nécessaire à la gestion des espaces naturels de Gembloux (entretien des espaces verts de la Ville, réserve naturelle - Natagora, PCDN, potagers collectifs…)…

Si le bâtiment est réalisé sur les ruines du moulin, il prendra place totalement ou partiellement à l'emplacement de l'ancienne grange, pour en marquer la volumétrie. Les soubassement en schistes seront gardés et valorisés. La structure du bâtiment pourrait être proposée en bois. Les locaux techniques pourraient occuper le rez, tandis que la salle d'accueil serait conçue à l'étage.

Evocation du bâtiment

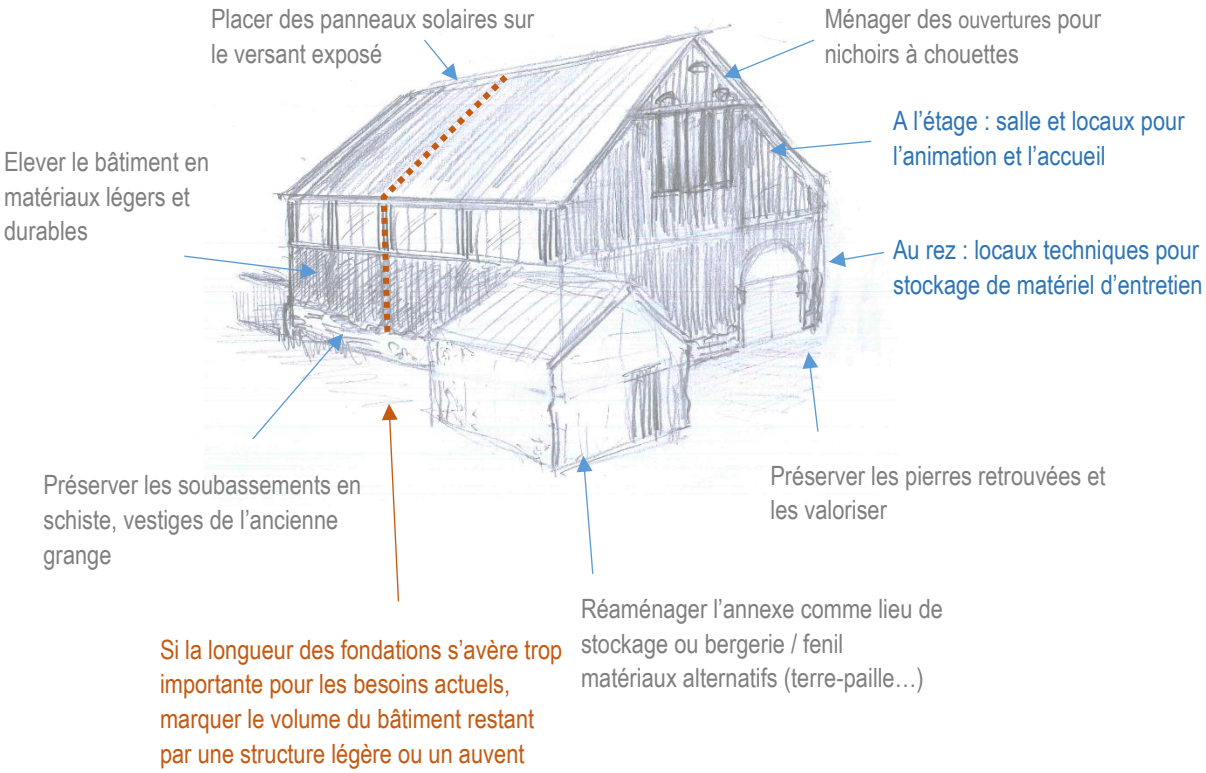

- Aménagement d'une **aire de stationnement** « verte » pour accueillir les visiteurs, possibilité d'accueillir des cars : aire de desserte limitée à proximité du site du moulin (accès services, PMR), aire principale le long de la rue de la Posterie (identique pour les deux variantes) ;
- Aménagement le cas échéant **d'un accès au site** : dégagement et élargissement du sentier reliant la rue de la Posterie aux ruines du moulin, évaluation de l'état des pavés, stabilisation du revêtement.

Démarches administratives à réaliser

- Poursuite des démarches avec le FD pour valider la localisation au niveau du moulin, en fonction de l'ensemble des éléments du dossier et en fonction de l'étude de faisabilité ;
- Nécessité d'établir une convention avec Natagora (bail emphytéotique, acquisition pour l'euro symbolique…) ;
- Le cas échéant, acquisition d'un terrain agricole ;
- Le cas échéant, modification du périmètre de la réserve naturelle.

Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Fléchage adéquat vers le bâtiment. Indications le long de la RN4 ;
- Communication adéquate sur l'usage du bâtiment, de ses abords, sur l'accessibilité à la réserve.

Réalisation d'autres éléments du projet global au travers d'autres fiches projets

- Liens potentiels avec la fiche II.08 : Développer des projets innovants et citoyens en matière d'énergie
  des éléments exemplatifs en matière d'hydroélectricité, de photovoltaïque ou de bio-méthanisation pourraient être développés sur le site ;
- Lien potentiel avec la fiche III.06 : Créer du logement tremplin
  Un logement tremplin pourrait être aménagé en conciergerie dans le cadre de la revalorisation du site du moulin de l'Escaille ;
- Liens potentiels avec la fiche III.08 : Créer davantage de zones naturelles
  L'extension de la réserve de l'Escaille vers Sauvenière pourra être visée par cette fiche, avec reconstitution du vivier qui existait le long de l'Orneau ;

8. Estimation globale du programme et du cout

Le schéma ci-dessous reprend une esquisse de programmation du bâtiment (plan non dressé à l'échelle).

Rez de chaussée

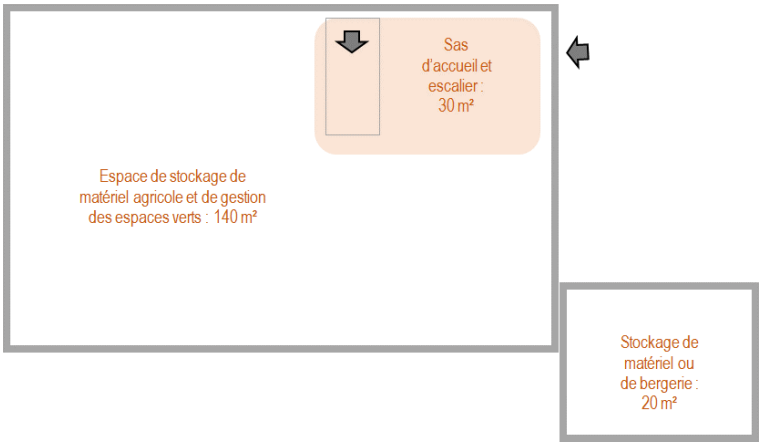

1er étage

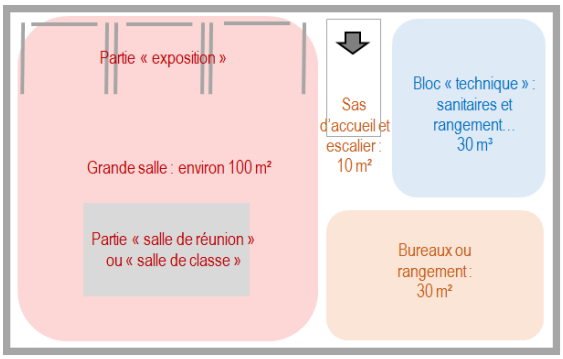

Première estimation

Estimation globale HTVA	Surface (m²)		Coût	+ frais études et honoraires	Montant TVAC
Etude technique préalable			30.000,00 €		
Bâtiment : réunion, expo, bureaux	200		240.000,00 €		
Equipement complémentaire (sanitaires…)			25.000,00 €		
Bâtiment : garage, stockage, bergerie	200		160.000,00 €		
Abords, stationnement proche	100		12.000,00 €		
Equipements extérieurs divers			10.000,00 €		
Chauffage, énergies renouvelables			30.000,00 €		
Espace de stationnement Posterie	300		36.000,00 €		
Dégagement et empierrement de la voirie d'accès			15.000,00 €		
Coût estimé total			**558.000,00 €**	**630.540,00 €**	**762.953,40 €**
Financement DR 80% / 50%				465.270,00 €	562.976,70 €
Part communale (solde)				*165.270,00 €*	*199.976,70 €*

Le coût du bâtiment serait pris en charge par le Développement rural, à raison de 80% (pour la première tranche de 500.000 €) et 50% pour le solde.

L'aménagement des abords pourrait être pris en charge par la DGO3 (espaces verts).

En fonction de la localisation choisie **un poste complémentaire d'achat du terrain** pour acquisition stratégique devra être considéré, en fonction de la surface à acquérir et du prix déterminé par le Comité d'acquisition.

D'autres subventions possibles : chauffage énergie renouvelable.

Si le local d'animation et d'exposition est situé à l'étage, un dispositif rendant l'accès possible pour les PMR pourrait s'avérer nécessaire.

9. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation *: Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Réalisation d'une étude de faisabilité technique et juridique	OK	Rapport annuel du PCDR Autorisation de permis d'urbanisme par le FD
Réalisation des infrastructures	OK	Rapport annuel du PCDR Constats sur le terrain et inauguration des lieux : partie technique et partie accueil du public, espaces de stationnement PMR et tous publics, aménagement de la voirie d'accès

Indicateurs de résultat *: Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible – Quels sont les effets du projet ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Utilisation et polyvalence : nombre d'activités organisées par an (réunions, ateliers, visites scolaires…)	100 activités	Rapport annuel et questions aux associations nature (nombre d'activités x fréquence/an) + types d'associations fréquentant les lieux (Natagora, Salamandre, autres, PCDN, écoles, mouvements de jeunesse, Centre culturel…)
Fréquentation : nombre de personnes participant à ces activités	500 personnes	Rapport annuel et questions aux associations nature (nombre d'inscrits / associations + participants aux activités occasionnelles)
Adéquation des infrastructures et satisfaction des usagers	Satisfaction	Questions aux relais locaux : satisfaction des usagers des différentes associations, adéquations aux besoins et améliorations possibles Constats de vandalisme, d'incivilités

ANNEXES

Visite sur site avec la CLDR, mi-juin 2018

Approche du site, angle du chemin vers l'Escaille depuis la rue de la Posterie
le chemin en pavés, recouverts de terre, qui descend jusqu'au moulin et à la réserve naturelle
A gauche, le site alternatif potentiel pour construire la maison de la nature

Site du moulin de l'Escaille, fondation du mur d'enceinte et de l'ancienne grange,
site pressenti pour la construction de la maison de la nature
les ruines ont été dégagées par Natagora

La cour pavée du moulin a été dégagée
A droite, les ruines de l'ancien moulin, avec l'escalier vers le bief.
L'ancien moulin pourrait être partiellement reconstruit (dans le cadre d'un autre financement que cette fiche)
et accueillir un mécanisme récupéré sur un autre site par Natagora.

A gauche, les soubassements en schistes sont encore bien visibles par endroits, ils pourraient être valorisés dans la reconstruction.
A droite, la philosophie de Natagora est l'accès au site dans le respect des objectifs de la réserve.
Le site du moulin pourrait être cédé pour y aménager la maison de la nature.